

ISO 14065 Certification Compliance

Commitment to Impartiality

Tetra Tech is committed to being independent and impartial to our customers. We developed tools that are used systematically to enable us to validate and document our impartiality, independence, and the absence of conflicts of interest in our validation and verification services.

Validation and Verification Process

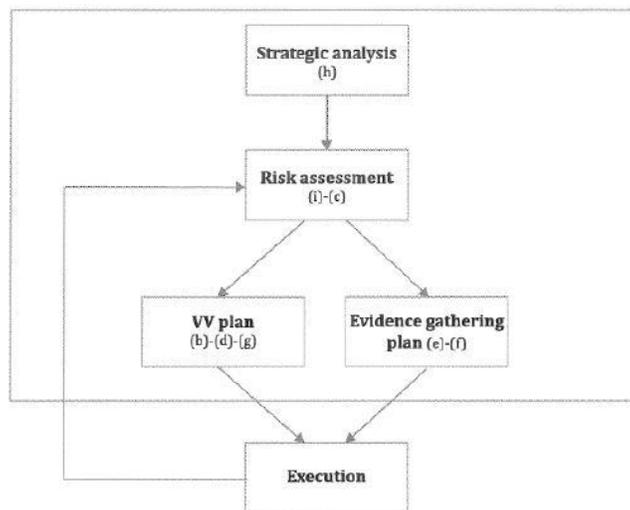


Figure 1 — Steps of a planning process

1. **Pre-commitment:** The team identifies the type(s) of commitment(s): verification, validation, validation of agreed procedures, or a combination of these commitments.
2. **The commitment:** The customer communicates to Tetra Tech any fact that may affect the validity of a notice issued.
3. **Planning:** Tetra Tech conducts a strategic analysis to understand the nature and complexity of the environmental information statement and determines the scope of validation/verification activities based on the type of commitment. Tetra Tech allocates its competent resources to carry out the mandate. It is also at this stage that the risks of non-compliance with the criteria are assessed, the schedule is confirmed with the client, and the access arrangements are determined.
 - a) Planning should include level of assurance and materiality.
 - b) It is at the planning stage that the evidence collection plan is developed and approved by the team leader. The evidence collection plan and work plan are prepared.
4. **The execution of the validation/verification.** This step leads to the drafting of a report and a validation/verification notice.

5. **Review:** This step is performed by someone who was not involved in the planning or part of the validation/verification team. The review can be started at any time during the process prior to the issuance of the opinion. The reviewer is independent, and his activities are documented.
6. **Decision and Issuance of Notice:** Tetra Tech or a designated person independent of the validation or verification team or planning decides whether the notice is issued. The decision is communicated by means of a report of facts found. The types of opinions issued are as follows:
 - a) Without modification
 - b) With modification
 - c) Unfavorable

Tetra Tech has the option to waive the issuance of a verification opinion if it is unable to obtain sufficient and appropriate evidence from the project promoter to reach a conclusion.

7. **Facts discovered after the validation/verification notice is issued:** If there are new facts that could significantly affect the validation/verification notice, Tetra Tech will notify the program owner and take the following steps: discuss with the customer and determine whether the notice should be revised or removed.
8. **Call handling:** Tetra Tech has a process for handling complaints and appeals. The process is described in its Procedures Manual. Tetra Tech has appropriate records.

Tetra Tech maintains and manages records of its validation and verification activities. We guarantee the safety and integrity of the records.

Validation and Verification Activities

The following is a non-exhaustive list of some of the programs, under which Tetra Tech has conducted multiple verification and/or validation services:

Programs

- Quantification and verification of GHG reduction project, as part of Quebec loan and grant provincial programs (Quantification et vérification de projets de réduction de GES, dans le cadre de divers programmes québécois (PARAGES, PETMAF, PREGTI, PTMOBC, PVT bâtiment bois du MFFP, etc.))
- Western Climate Initiative (WCI)

Standards

- ISO 14064 et ISO 14065
- Gold Standard Clean Development Mechanism (CDM)
- Verified Carbon Standard

Regulatory requirements

- Regulation respecting mandatory reporting of certain emissions of contaminants into the atmosphere (Quantification des GES en vertu des dispositions du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCÉCA))
- GHG quantification for zero emission electric vehicles as part of the grant program to acquire, implement and commercialize advanced technologies to reduce GHG emissions (Quantification de projet en véhicules électriques dans le cadre du programme Acquisition, implantation et commercialisation de technologies permettant aux entreprises de réduire les émissions de gaz à effet de serre – Secteur électrification des transports du ministère de l'Économie et de l'Innovation)
- Quebec cap and trade GHG system (Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE))
- British Columbia GHG Emission Control Regulation
- Alberta Technology Innovation and Emission Reduction Regulation (TIER)
- Climate Change Emissions Management Corporation (CCEMC) (Corporation de gestion des émissions résultant des changements climatiques) de l'Alberta
- Clean Fuel Regulation (Canada)
- Sulfur content in Fuel and diesel (Canada)
- Benzene content in Fuel and Diesel (Canada)
- Climate Action Reserve (United States)
- Climate Registry (United States)
- Clean Development Mechanism (CDM)

The details of the scope of Tetra Tech's ISO 14065 accreditation issued by the Standard Council of Canada can be obtained here: [GHGAP Scope of Accreditation \(scc.ca\)](https://www.scc.ca/ghgap-scope-of-accreditation).

Complaints and Requests for Appeal Procedure

Tetra Tech has a documented process for receiving, assessing, and resolving complaints, and appeals. The application process includes:

- a) A description of the process for receiving, justifying, examining the complaint, and deciding on the actions to be taken to respond to it
- b) Follow-up and registration of the complaint, including actions taken to respond to it
- c) Assurance that appropriate action has been taken

Tetra Tech's responsibilities are:

- Upon receipt of a complaint, Tetra Tech confirms whether the complaint relates to its validation/verification activities and, if so, responds
- Collect all information necessary to determine whether the complaint is justified;
- Acknowledge receipt of the complaint and provide the complainant with findings and, where applicable, progress reports;
- Make available to all interested parties the complaints and appeals process; and
- All decisions during the appeal process.

Tetra Tech shall acknowledge receipt of the complaint and provide the complainant with findings and, if applicable, progress reports. The resolution of complaints and appeals must be established or reviewed and approved by persons who did not intervene in the complaint in question. The handling of a complaint must not give rise to discriminatory actions; it is an impartial process.

Example Procedure

1. The client contacts the person responsible for managing complaints and calls to submit his request.
2. Tetra Tech's Complaints and Appeals Manager judges the relevance of the request.
3. If it is deemed well-founded or admissible, a person in charge is appointed by Tetra Tech to manage the complaint/appeal.
4. The person in charge of complaints and appeals informs the client of the decision.
5. If necessary, if the decision of the reviewer is positive, the audit team of Tetra Tech reviews its work and, if necessary, reviews the issuance of deliverables and the audit notice.

Use of the Verification Opinion

Tetra Tech has rules governing any reference to validation/verification or its marks that it authorizes its customers to use. These rules must, among other things, **guarantee traceability** to itself and the validation/verification notice issued.

Tetra Tech requires customers to ensure that all notices or reports of fact made public by the customer are disclosed in full.

Contact

For any inquiries, please contact canada@tetratech.com.

Conformité aux exigences de la norme ISO 14065

Procédure de vérification et de validation

Notre organisation, Tetra Tech, s'engage à être indépendante et impartiale envers ses clients. Des outils ont été développés et sont utilisés systématiquement pour nous permettre de valider et de documenter notre impartialité, notre indépendance, ainsi que l'absence de conflit d'intérêts dans le cadre nos services de validation et de vérification.

Diagramme de la procédure de vérification et validation

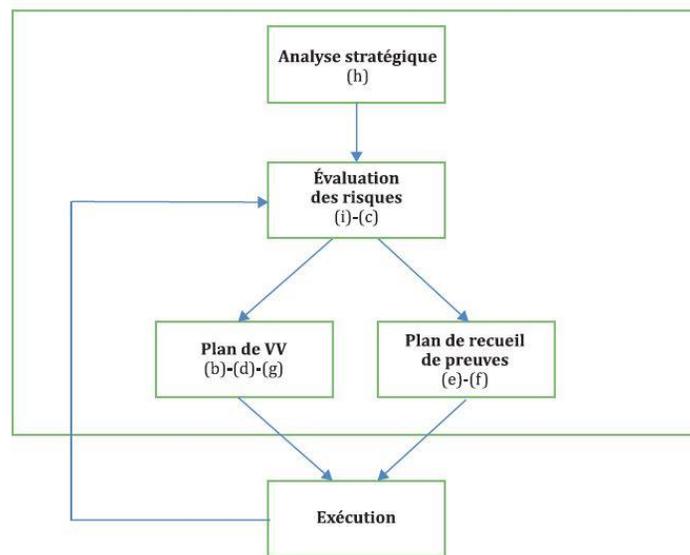


Figure 1 — Étapes d'un processus de planification

1. Le préengagement : L'équipe identifie le ou les type/s d'engagements/s : vérification, validation, une validation des procédures convenues ou une combinaison de ces engagements.
2. L'engagement : Le client communique à Tetra Tech tout fait pouvant affecter la validité d'un avis délivré
3. La planification : Tetra Tech effectue une analyse stratégique afin de comprendre la nature et la complexité de la déclaration d'information environnementale et détermine le périmètre des activités de validation/vérification en fonction du type d'engagement. Tetra Tech alloue ses ressources compétentes pour exécuter le mandat. C'est aussi à cette étape que les risques de non-conformité aux critères sont évalués et que le calendrier est confirmé avec le client qu'elles sont les dispositions d'accès.
 - a) La planification doit inclure le niveau d'assurance et l'importance relative.
 - b) C'est à la planification que le plan de collecte de preuves est élaboré et approuvé par le responsable de l'équipe. Le plan de recueils de preuve et le plan de travail sont préparés.
4. L'exécution de la validation/vérification. Cette étape mène le cas échéant à la rédaction d'un rapport et à un avis de validation/vérification.

5. La revue : cette étape est effectuée par une personne qui n'est pas intervenue ni dans la planification ni n'a fait partie de l'équipe de validation/vérification. La revue peut être démarrée à tout moment du processus en amont de la délivrance de l'avis. L'examineur est indépendant et ses activités, sont documentées.
6. Décision et délivrance de l'avis : C'est Tetra Tech ou une personne désignée indépendante de l'équipe de validation/vérification ou de la planification qui décide si l'avis est délivré ou pas. La décision est communiquée par le biais d'un rapport de faits constatés. Les types d'avis délivrés sont les suivants :
 - a) Sans modification
 - b) Avec modification
 - c) Défavorable

Tetra Tech peut renoncer à délivrer un avis lorsqu'il n'est pas en mesure d'obtenir des preuves suffisantes et appropriées pour parvenir à une conclusion

7. Faits découverts après la délivrance de l'avis de validation/vérification : si des faits nouveaux susceptibles d'affecter l'avis de validation/vérification de manière significative, Tetra Tech informe, le propriétaire du programme et les mesures suivantes sont pris : discuter avec le client et déterminer si l'avis doit être révisé ou retiré.
8. Traitement des appels : Tetra Tech dispose d'un processus pour traiter les plaines et appels. Le processus est décrit dans son Manuel des procédures. Tetra Tech dispose de registres appropriés.

Tetra Tech conserve et gère les enregistrements de ses activités de validation/vérification. Il garantit leur sécurité.

Activité de vérification et de validation

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de certains des programmes, sous lesquels Tetra Tech a réalisé des mandats de vérification et/ou de validation :

Programmes

- Quantification et vérification de projets de réduction de GES, dans le cadre de divers programmes québécois (PARAGES, PETMAF, PREGTI, PTMOBC, PVT bâtiment bois du MFFP, etc.)
- Western Climate Initiative (WCI) (collaboration d'états américains et de provinces canadiennes dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre)

Les normes

- Normes ISO 14064 et ISO 14065
- Gold Standard (norme pour la création de projets de réduction d'émissions) du Clean Development Mechanism (CDM)
- Verified Carbon Standard (référence globale pour les émissions de carbone)

Les lois et règlements

- Quantification des GES en vertu des dispositions du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCÉCA) ;
- Quantification de projet en véhicules électriques dans le cadre du programme *Acquisition, implantation et commercialisation de technologies permettant aux entreprises de réduire les émissions de gaz à effet de serre – Secteur électrification des transports* du ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- *Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission* (SPEDE) ;
- Règlements de la Colombie-Britannique sur la compensation des émissions ;
- Système de compensation des émissions de l'Alberta ;
- *Climate Change Emissions Management Corporation* (CCEMC) (Corporation de gestion des émissions résultant des changements climatiques) de l'Alberta ;
- *Carburants propres* (Canada)
- *Soufre dans l'essence* (Canada)
- *Benzène dans l'essence* (Canada)
- *Climate Action Reserve* (États-Unis);
- *Climate Registry* (États-Unis) ;
- *Clean Development Mechanism* (CDM) (Mécanisme pour un développement propre).

La portée de l'accréditation de Tetra Tech, émise par le Conseil canadien des normes, peut être consultée ici : [GHGAP Scope of Accreditation \(scc.ca\)](https://www.scc.ca)

Procédure pour la gestion des plaintes et des demandes de révision

Tetra Tech a un processus documenté qui lui permet de recevoir, d'évaluer et de régler les plaintes et appels et les demandes d'appel. Le processus de traitements des demandes comprend les éléments suivants :

- a) Une description du processus de réception, de justification, d'examen de la plainte, et de décision quant aux actions à entreprendre pour y répondre;
- b) Le suivi et l'enregistrement de la plainte, y compris les actions entreprises pour y répondre; et
- c) L'assurance que l'action appropriée a été entreprise.

Les responsabilités de Tetra Tech sont :

- Dès réception d'une plainte, Tetra Tech confirme si la plainte concerne ses activités de validation/vérification et, dans l'affirmative, y répondre
- Recueillir de toutes les informations nécessaires pour déterminer si la plainte est justifiée;
- Accuser réception de la plainte et fournir au plaignant les conclusions et, le cas échéant, des rapports d'avancement;
- Mettre à disposition de toutes les parties intéressées le processus de traitement des plaintes et appels; et

- L'ensemble des décisions durant le processus de traitement des appels.

Tetra Tech doit accuser réception de la plainte et fournir au plaignant les conclusions et, le cas échéant, des rapports d'avancement. La résolution des plaintes et appels doit être établie, ou revue et approuvée par des personnes qui ne sont pas intervenues dans la plainte en question. Le traitement d'une plainte ne doit pas donner lieu à des actions discriminatoires, c'est un processus impartial.

Exemple de procédure

1. Le client contact la personne responsable de gérer les plaintes et appels et les appels pour soumettre sa demande
2. Le responsable des plaintes et appels et appel de Tetra Tech juge de la pertinence de la demande.
3. Si elle est jugée fondée/recevable, un responsable est désigné par Tetra Tech pour, gérer la plainte/l'appel
4. Le responsable des plaintes et appels informe le client de la décision
5. Aubesoin, si la décision du réviseur est positive, l'équipe de vérif. de TT révise son travail et au besoin, révise l'émission des livrables et l'avis de vérification

Limitation et règles concernant l'usage des avis de vérification

Tetra Tech dispose de règles régissant toute référence à la validation/vérification ou à ses marques qu'il autorise ses clients à utiliser. Ces règles doivent, entre autres, **garantir la traçabilité** vers lui-même et l'avis de validation/vérification délivré.

Tetra Tech impose au client de veiller à ce que tous les avis ou rapports de faits constatés rendus publics par le client soient communiqués dans leur intégralité.

Contact

For any inquiries, please contact canada@tetratech.com.